

14 ^e législature		
Question n° : 52299	de M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique > langue française	Tête d'analyse > défense et usage	Analyse > rapport parlementaire. préconisations
Question publiée au JO le : 18/03/2014 page : 2533 Réponse publiée au JO le : 29/07/2014 page : 6459 Date de changement d'attribution : 10/04/2014		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les propositions pour une ambition francophone du rapport d'information enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 janvier 2014. Il lui demande si elle compte mettre en œuvre la proposition formulée au sixième tiret du point 1.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international veille à promouvoir la langue française dans le monde. D'ores et déjà, des actions communes sont menées au sein du réseau des Instituts français et des Alliances françaises avec les principaux pays francophones, notamment au cours de manifestations spécifiques de promotion du français comme la « Semaine de la langue française et de la Francophonie », organisée chaque année en mars, ou à travers des vecteurs de diffusion numérique par exemple « Destination francophonie », émission diffusée sur TV5 Monde. La promotion des médias en français, aussi bien la télévision (France 24, TV5 Monde) que la radio (RFI, mais aussi le réseau de radios francophones abonnées à Francophonie Diffusion, une plateforme musicale française du Bureau Export de la musique), sont autant d'outils de promotion de la francophonie. Les Instituts français et les Alliances françaises, qui constituent les deux piliers -public et associatif- du réseau culturel, sont des espaces ouverts à la littérature, au cinéma et à la musique francophones qui oeuvrent à promouvoir régulièrement les artistes et les universitaires francophones de leur pays d'implantation. En étroite coordination avec les services de coopération et d'action culturelle de nos ambassades, notre réseau d'Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), implanté dans 34 pays, produit une recherche d'excellence en sciences humaines et sociales donnant lieu à des publications de référence, éditées majoritairement en français. Ce réseau forme également, dans notre langue, des jeunes chercheurs locaux et joue un rôle majeur dans l'animation du débat d'idées en français. Ces trois volets de l'action des IFRE contribuent ainsi à assurer l'influence internationale de notre pays, notamment en attirant vers la méthodologie scientifique et la langue française des jeunes chercheurs étrangers à très haut potentiel et des personnalités d'avenir qui garderont des liens privilégiés avec la France. Le français reste bien une langue scientifique internationale vivante, une langue qui permet d'exprimer et de diffuser les savoirs les plus actuels. Ouvert depuis de nombreuses années sur d'autres nations francophones, notre réseau d'Instituts de recherche à l'étranger a noué de nombreux partenariats avec des universités et des centres de recherche de pays où le français est couramment utilisé, comme la Tunisie (Institut de recherche sur le Maghreb contemporain de Tunis), le Maroc (Centre Jacques-Berque de Rabat) ou encore le Liban (Institut français du Proche-Orient de Beyrouth).